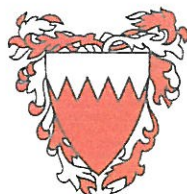


Ambassade
du Royaume de Bahreïn
Paris



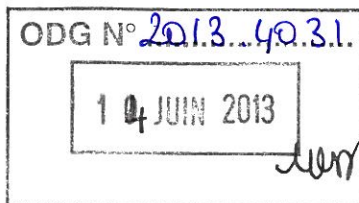
سفارة مملكة البحرين
باريس

FEM
JH

L'Ambassadeur

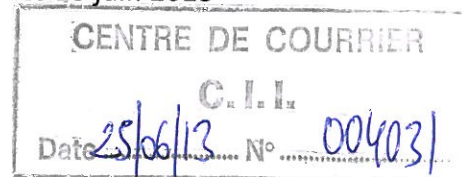
ANG | CI

السفير



cc : BR10DG
→ PJ ODC I P. LB
ERS
Sec. DC

Le 13 juin 2013



Madame Irina BOKOVA

Directrice Générale de L'UNESCO

Madame La Directrice Générale,

J'ai bien reçu le courrier sus référencé: CI/FEM/FOE/13/0302 du 4 février 2013, de Monsieur Janis Karklins, Assistant Directeur-Général pour la Communication et l'Information, concernant les investigations menées à Bahreïn, à la suite du décès de trois journalistes, survenus en 2011 et 2012.

En effet, dès réception de la lettre, j'ai saisi les autorités compétentes à Bahreïn, et en premier lieu, le Ministère des Affaires étrangères, qui à son tour, a saisi les ministères et services concernés. Ces derniers, nous ont appris que des enquêtes, ont été menées et que les auteurs ont été traduits et jugés devant la justice.

Les deux responsables du décès de Zakaria Rashid Hassan, ont été condamnés en première instance, à une peine d'emprisonnement de 10 ans.

Les responsables, du décès de Monsieur AbdelKarim Mohamed Fakhraoui, au nombre de deux, ont été jugés et condamnés à 7 ans d'emprisonnement.

Concernant Monsieur, Ahmed Ismael Hassan ALSamadi, le dossier est au niveau de la justice et le verdict n'a pas été rendu à l'heure actuelle.

Par ailleurs, les personnes décédées, ne figurent pas sur la liste des journalistes inscrits à l'association des journalistes bahreïnis, comme vous pouvez le constater dans la réponse de l'association des journalistes, annexée à la présente.

Selon, les autorités du pays, Monsieur Hassan Alsamadi, était représentant exécutif des ventes.

Monsieur Zakaria Rashid Hassan Ali Al Ashiri, était employé au sein d'une compagnie maritime.

Quant au défunt Fakhraoui, il était un homme d'affaires.

Je voudrais souligner Madame la Directrice, que les décès de ces personnes, ne sont pas restés impunis; et que leurs auteurs ont été traduits en justice. Que la justice à Bahreïn ne fait pas de différence par rapport aux victimes, qu'ils soient journalistes ou de simples citoyens.

Les auteurs des victimes, répondront de leurs actes; qu'il s'agisse de simples citoyens ou des forces de l'ordre.

Nous avons tiré des conclusions et des conséquences des événements passés et avons justement mis en place des structures d'enquête sur les violations, les abus et les cas de torture avérés.


Conformément aux recommandations de la commission d'enquête, les autorités ont créé, le bureau de l'ombudsman, qui est le défenseur des droits de l'homme, habilité à enquêter sur les plaintes des victimes.

Nous avons aussi créé, une cellule, appelée l'unité spéciale d'enquête, au niveau du parquet général, habilité à enquêter à recevoir les plaintes et à mener ses propres investigations sur toutes les violations qui lui sont rapportées.

Sur instruction du Ministère de l'intérieur, il a été décidé d'équiper les commissariats et lieux de détention en matériel audiovisuel, pour parer à tout abus au cours des dépositions et des interrogatoires des détenus.

Par ailleurs, je ne verrai aucun inconvénient, à ce que nos réponses soient mises sur le site internet de IPDC.

Je reste à votre disposition, pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'assurance de ma très haute considération.

Respectueusement


Naser M.Y. Al Belooshi
Ambassadeur du Royaume de Bahreïn
Auprès de la République française



2013/5/19

سعادة السفير الفاضل أحمد الهاجري المحترم
القائم بأعمال الإدارة القانونية بوزارة الخارجية

تحية طيبة وبعد..

عظفا على طلبكم من خلال اشعاركم حول الأشخاص الثلاثة الذين تقدمتم بأسمائهم للجمعية
لطلب معلومات عنهم وما إذا كانوا صحفيين، فإنني أود إشعاركم أنه وبحسب سجلات الجمعية
لم يكونوا أعضاء في الجمعية منذ تأسيسها ولم يعرف عنهم كونهم صحفيين.

وتفضلوا بقبول خالص التحية والتقدير،،

مؤنس المردي
مؤنس محمود المردي
رئيس مجلس الإدارة

